

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA FRANC-MAÇONNERIE EST-ELLE UNE CONGRÉGATION ?

C'est, croyons-nous, M. Paul Leroy-Beaulieu qui, le premier, a insinué que la franc-maçonnerie n'est qu'une congrégation comme les autres.

Depuis lors, les nationalistes et les cléricaux ne perdent pas une occasion de nous le répéter. Ils n'osent pas afficher leur haine pour la société laïque et la France moderne issue de la Révolution, orientée vers le progrès moral et social, mais ils attaquent violemment les francs-maçons qui représentent cette France-là. La Congrégation et ses amis, avérés ou non, dirigent actuellement, avec un ensemble des plus caractéristiques, leurs coups contre la Franc-maçonnerie. Il existe en ce moment un anti-maçonnisme. On voudrait répandre et établir cette opinion que les francs-maçons doivent être considérés comme des ennemis, des gens dangereux, de mauvais Français. Pensez donc ! Les francs-maçons n'estiment pas que la France doit retourner à l'ancien régime et se faire, à l'intérieur et à l'extérieur, l'humble servante de la politique pontificale ! Quel crime abominable ! Et ce n'est pas tout. Ils répandent le libéralisme, la tolérance, le rationalisme, la notion de solidarité, les idées laïques, la neutralité confessionnelle, les principes de 89, la notion des Droits de l'Homme, que sais-je encore ? Bref, il faut en finir et mener contre eux une véritable croisade à l'intérieur. C'est ce qu'on essaie depuis plusieurs années, et depuis que le Gouvernement s'occupe des congrégations, on redouble d'efforts. C'est la guerre sainte.

Cette lutte sourde et violente donna l'occasion, à notre ami M. Delpech, vice-président du Sénat, de prononcer une improvisation qu'il nous paraît utile de faire connaître et de répandre. Sans doute, nos lecteurs savent, de façon ou d'autre, à quoi s'en tenir sur le sens et l'origine de cette campagne et sur la valeur de ces accusations. Il n'en est pas moins vrai qu'on peut être surpris ou déconcerté par cette brusque question : « Mais la maçonnerie, n'est-ce pas une congrégation ? » C'est précisément cette question que l'on posa à la fin de la conférence que présidait, à Nevers, M. le Sénateur Delpech. Quelqu'un se leva et dit : « Vous avez bien parlé des congrégations religieuses, mais vous ne nous avez pas parlé de la congrégation franc-maçonne. » Voici à peu près ce que répondit M. Delpech : nous ne garantissons que les idées, nous improvisons n'ayant pas été sténographiée. La forme, hélas ! court grand risque d'être infidèle et faible, car M. Delpech a l'éloquence faite de logique, de clarté, de précision, de conviction et de vigueur.

Messieurs, [au public],

Votre confiance et votre sympathie m'avaient confié l'honneur de présider cette séance. Je vous demande la permission d'être maintenant conférencier moi aussi, et de prendre la parole en cette qualité, puisqu'on m'y oblige.

Monsieur, [à l'auteur de la question],
Vous nous donnez la qualification de *congrégationnistes*. Je dis *nous*, car je ne fais aucune difficulté de reconnaître que cette conférence publique, ouverte à tous amis et ennemis de l'idée républicaine, a été organisée par nous, par les francs-maçons. Que signifie cette qualification ? Dois-je la considérer comme un outrage dont vous comprenez toute la gravité, ou comme une accusation que vous nous jetez à la face sans savoir au juste et ce que sont les congrégations et ce que nous sommes ? Je commencerai par m'en tenir provisoirement à ce dernier point de vue, pour vous instruire de ce que vous paraissent ignorer.

Nous sommes, Monsieur, le contraire des congrégationnistes. Qu'est-ce qu'un congrégation-

te ? C'est d'abord un homme qui renonce à toutes les libertés nécessaires et légitimes, depuis les plus humbles jusqu'aux plus hautes ; liberté d'aller, de venir, de résider ici ou là. Liberté d'agir, de vouloir. Liberté de penser, de savoir, de critiquer, de juger, de comprendre, d'être homme par l'intelligence. Toutes ces libertés, il les abdique. Et il se lie par des vœux qui le retranchent de la nation, de la cité, de l'humanité. Il se voue, pour la vie, à de vaines et puériles pratiques, à des exercices futiles, à des actes qu'il ne comprend pas et qui sont souvent contraires à la raison. Il se donne à un chef — qui n'est presque jamais français — à un supérieur, à un homme qui disposera à tout jamais de sa personne, de sa volonté, de sa pensée. Et cela s'appelle l'humilité, renoncement, vertu, sainteté ! Et c'est au-dessous, bien au-dessous de l'humanité moyenne.

Etrange vertu, qui se confie dans l'abstention, dans la paresse, dans l'égoïsme ! Le congrégationniste, qui se crée de fausses obligations, répudie tous ses vrais devoirs d'homme, toutes les charges qui incombent à l'être humain, adulte, sain et normal. Il n'est point le travailleur libre, le travail est servile, qui pourvoit à sa subsistance, qui prend vaillamment sa part de la besogne commune. Il a juré de n'être point créateur et chef d'une famille ; ce serait un crime, une déchéance pour lui. Il n'aura point d'enfant à nourrir, à élever, à suivre dans la vie. C'est ainsi qu'il se débarrasse, qu'il croit se libérer, autant qu'il est en lui, de toutes les charges publiques, de toutes les charges sociales. Il est dans sa patrie et dans l'humanité l'ouvrier toujours inutile, toujours absent. C'est un être anti-social.

Je me trompe : il feint — ou essaie — parfois de collaborer à l'œuvre commune. Mais comme on inaction était préférable à sa collaboration ! Comme son absence était moins préjudiciable que sa présence ! En effet, dans ses prétendues œuvres d'assistance, d'enseignement, d'éducation, de civilisation, qu'apportent-elles ? Des méthodes surannées et irrationnelles, des ambitions anonymes et redoutables, des préoccupations qui ont la prétention de s'élever au-dessus de l'humanité, mais qui sont impuissantes, en réalité, à atteindre le niveau de l'humanité normale, de l'humanité moyenne. Mais, aussi orgueilleux qu'il est incapable et nul, il prétend tout dominer. Il prétend imposer à tout et à tous la règle impérieuse et tyrannique d'un dogme immuable, d'un dogme qui, dépouillé de ses mystères et de sa gloire factice et de ses rayons, n'est, en réalité, qu'un idéal médiocre, incomplet, faux, rudimentaire, étrangement arriéré, digne seulement d'une humanité à peine dégagée des fatalités originelles, à peine délivrée des corruptions et des déchéances qu'engendrent les siècles les plus déplorables du passé ténébreux et sanglant.

Les congrégationnistes ! Mettez d'un côté leurs prétentions d'un orgueil insensé et de l'autre la misère de leurs œuvres, et jugez. Prononcez.

Nous, Monsieur, nous ne prétendons être que des hommes. Mais nous nous efforçons de nous faire de ce beau titre une idée juste. Nous nous efforçons de remplir, dans la mesure de nos forces, cette idée. Nous acceptons notre être et notre condition, tels que nous les connaissons par la science positive, toujours en progrès, toujours en action. Nous acceptons simplement, loyalement notre rôle d'homme. Ces libertés que vos congrégationnistes redoutent et affectent de dédaigner, nous les aimons, nous les respectons, nous les revendiquons courageusement comme la plus belle part de notre héritage. Nous travaillons pour nous, pour les nôtres, pour nos frères. Nous tenons à honneur de créer une famille. Nous donnons à nos enfants le meilleur de nous-mêmes, et surtout notre libre esprit. Nous associons nos femmes à nos travaux et à notre œuvre. Elles tiennent à honneur de s'associer à nos épreuves, pour les partager et les alléger.

Nous faisons plus. Fidèles à la tradition de nos sublimes ancêtres, qui, un demi-siècle avant la Révolution, osèrent dire : *La Révolution sera, nous travaillons non seulement à notre émancipation et à celle de nos frères, mais encore à celle de tous nos concitoyens, à celle du genre humain tout entier.* Depuis longtemps, les morales confessionnelles, les cultes divergents et intolérants s'étaient alliés aux tyrans. Tyrans et moines avaient, au cours des siècles obscurs et douloureux, ré-

pandu partout les ténèbres, et versé partout le sang humain. Nous avons dit : L'expérience de l'oppression politique et dogmatique a trop duré : imposons-lui une fin. Laissons à la conscience individuelle le soin d'imaginer ou de ne pas imaginer un monde supra-terrestre, la liberté de croire ou de ne pas croire à un au-delà. Catholique, juif, protestant, bouddhiste, athée, déiste, si tu acceptes ce pacte d'humanité, de raison et de bon sens, tu es mon frère. Soyons tolérants, soyons libres. Gardez, si vous le voulez, dans les souvenirs du passé, ou dans le mirage de l'idéal individuel, vos petites chapelles, vos cultes privés, vos *sacra privata*, mais aux jours de fête ou d'action civiques, aux *décadis*, comme disaient nos pères de la Révolution, entrons tous ensemble, librement, sans arrière-pensée, dans le grand temple rempli de liberté, de joie et de lumière, dessiné par la raison, édifié par la science. C'est le temple de l'humanité et de l'avenir, le temple de la solidarité.

Voilà, Monsieur, ce qu'il nous plaît de faire, dans la plénitude de notre droit et de notre liberté pour le seul plaisir de jouir de notre raison et de notre énergie, et de faire servir l'une et l'autre, au bien de l'humanité, et cela sans escompter les récompenses, les fabuleux dividendes d'un au-delà auquel nous sommes parfaitement libre de croire ou de ne pas croire. Oui, nous avons cette magistrique ambition : faire librement et gratuitement le bien.

Et maintenant, comprenez-vous la beauté de notre œuvre, Monsieur ? Ne sentez-vous pas sa bienfaitante influence ? Laissez-moi supposer que vous n'êtes point né sur les marches d'un trône, que vous n'êtes point duc et pair. Aujourd'hui, vous êtes citoyen, vous êtes libre. Vous votez, vous prenez la parole en réunion publique. Ces libertés, ces droits, je vous le demande, à qui les devez-vous ? A nos pères qui firent la Révolution. A nous qui la perpétuons et voulons la continuer et l'amplifier. Oui, vous les devez à ce que vous appelez la *congrégation maçonnique*. Avouez que c'est une congrégation qui ne ressemble guère aux autres. Les autres asservissent ; elle libère. Les autres prennent ; elle donne. Reconnaissez-le donc. Cette prétendue congrégation c'est la seule forme moderne, la seule forme rationnelle de la cité humaine, de la République. Vive la République, Monsieur !

Et maintenant, je reviens à ma première hypothèse : si le propos que j'ai relevé était, dans votre bouche, non pas un témoignage irrécusable d'irréflexion ou d'ignorance, mais œuvre de parti-pris et de volonté mauvaise et hostile, donc injurieuse, eh bien, je vous cède ma place. Montez à cette tribune et parlez. Vous avez la parole. Je vous attends pour vous répondre comme il conviendra.

L'impression fut considérable et profonde ; les applaudissements, dans toutes les parties de la salle éclatèrent, vifs, nourris, répétés, enthousiastes. L'auditoire, sans exception, était « pris », gagné, enthousiasmé. L'interpellateur se garda bien de se montrer à la tribune ; il renonçait toutefois à identifier le Grand-Orient au généralat des Jésuites. Un royaliste, châtelain des environs, confiait à son voisin, franc-maçon, que c'était « fort bien ». La doctrine de haine, l'antimaçonisme était vaincu et la doctrine de tolérance et de fraternité triomphait. Des semences de paix, de raison, de progrès, avaient été jetées par une main forte et loyale dans le champ des esprits.

Et maintenant, répondons à une question portée récemment à la tribune de la Chambre ; Pourquoi l'œuvre maçonnique reste-t-elle secrète, du moins jusqu'à un certain point ?

Elle reste secrète parce que l'intolérance n'a pas désarmé, parce qu'elle sévit surtout dans les petites villes et les bourgs, parce que la persécution fait et cherche des victimes, parce que généralement la richesse acquise a partie liée avec le cléricisme et affame les humbles qui osent penser librement. Donc les francs-maçons se résignent au demi-mystère ainsi qu'aux accusations qu'il sert à motiver, en faveur des frères dont la situation manque d'indépendance dans le monde.

A. ANDRÉ.

BONNES PAROLES

La Chambre tout d'abord étonnée par la discussion relative aux bouilleurs de cru, paraît vouloir revenir à des sentiments plus raisonnables. Les congés de 5 jours gras ont assagi nos honorables et le contentement des estomacs a provoqué la détente des esprits.

Le ministre des finances avait pris soin de doucher énergiquement ses collègues du Palais-Bourbon avant de les laisser s'éloigner. Dans un langage dont l'esprit n'exclut ni la dignité, ni la vigueur, il a su rappeler la majorité aux vrais principes.

« Quand on a voté le droit sur les blés, a-t-il dit, il est bien évident que cela a joué un rôle dans les élections des Bouches-du-Rhône, dont j'étais alors un des députés. Mais, jamais, depuis que la République existe, jamais je n'ai vu ce noble peuple de France, au moment où il a eu à choisir ses représentants, faire prévaloir ses intérêts matériels sur des aspirations morales.

« Quelles que soient les exagérations et l'apreté de cette discussion, vous ne changerez pas la mentalité du peuple. Quand il aura à choisir ses représentants, il ne se préoccupera que de leurs opinions politiques et non du vote qu'ils auront émis sur une question dominée par la nécessité impérieuse qui s'impose au gouvernement et à la Chambre d'équilibrer le budget.

Et continuant de mettre les choses au point, il a ajouté :

« Ceux qui m'interrompent, à droite, oublient le parti qu'ils ont essayé de tirer de la situation embarrassée des finances de la République.

« Que ceux qui ont pâti s'en souviennent ! Si vous voulez des élections républicaines, ayez un budget suffisamment assuré, suffisamment élastique pour vous permettre d'accomplir le programme de réformes que vous vous êtes tracé. »

Espérons que la leçon profitera.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 février 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président.
A l'unanimité de 437 votants, la Chambre adopte un crédit de 4000 francs à titre de subvention pour la célébration du centenaire d'Edgar Quinet.

Puis on aborde la discussion du nouveau douzième provisoire pour le mois de mars.

M. Pichon se plaint de la disposition du projet qui autorise le ministre des finances à émettre des obligations à court terme jusqu'à concurrence du déficit des deux derniers exercices, soit 286 millions.

Il demande que ce projet soit renvoyé à la fin de la discussion du budget. M. Bertheaux s'y oppose.

M. Gauthier de Clagny fait la critique du projet : il déplore le déficit qui n'est créé dit l'orateur nationaliste, que par les gouvernements précédents et actuels.

M. Ribot déclare qu'il votera le projet présenté par M. Rouvier.

M. Rouvier répond aux divers orateurs et demande le vote du projet qui est en effet adopté par 370 voix contre 87.

La Chambre revient à la loi des finances ; on en est à l'article 25 D relatif à la proposition de M. Jaurès : « A partir de 1905, l'Etat aura le monopole de l'alcool. »

M. Dansette demande la disjonction de cet article.

M. Clémentel s'oppose à la disjonction puis donne quelques indications intéressantes sur ce projet.

M. Doumer demande un vote de principe sur la question.

M. Ribot trouve inutile ce vote de principe. M. Jaurès prend la parole et soutient son projet de monopole.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 27 février 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président.
La Chambre reprend la discussion sur le monopole de l'alcool.

M. Astier se déclare lui aussi partisan d'un monopole de l'alcool, mais autrement organisé que celui présenté par M. Jaurès.

M. Ribot répond au discours que, dans la séance précédente, prononça M. Jaurès : M. Ribot se déclare contre le monopole.

M. Chaigne soutient le projet de monopole tel que l'a présenté M. Astier.

M. Jaurès répond à M. Ribot.

M. Rouvier, ministre des finances, demande le renvoi de tous les systèmes de monopole présentés à une commission spéciale qui les examinera avec le ferme désir d'en dégager un système pratique.

La disjonction de l'article 24 bis de la loi de finances (monopole) et le renvoi à la commission spéciale des projets de monopole sont prononcés par 343 voix contre 193.

Un amendement de M. Lasies est rejeté.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 26 février 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion de la loi de deux ans.

M. Forgemol de Bostquenar parle sur l'article 94 qui prévoit qu'une loi spéciale déterminera les conditions de l'enseignement militaire dans les lycées et les collèges.

M. Forgemol de Bostquenar demande le renvoi de cet article à la commission ; mais après quelques mots du général André, qui combat cet amendement, celui-ci est rejeté par 199 voix contre 63, et par 216 voix contre 36, l'article 94 est adopté.

L'article 95 est également voté.

L'article 96 prévoit que la loi sera mise en vigueur 2 ans après sa promulgation.

Les classes qui se trouveront en ce moment là sous les drapeaux pourront être maintenues leur troisième année.

Le Sénat valide l'élection sénatoriale de M. Poincaré, dans la Meuse.

M. Rouvier dépose le projet ouvrant un troisième douzième provisoire : l'urgence est ordonnée.

Puis ce projet est voté par 258 voix contre 5.

Les articles 96 à 101 de la loi militaire sont votés sans discussion.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 27 février 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat vote le projet créant au ministère de l'instruction publique un crédit extraordinaire pour le centenaire d'Edgar Quinet.

Puis la discussion sur l'ensemble de la loi de 2 ans est reprise :

Plusieurs sénateurs demandent la parole pour expliquer leur vote sur l'ensemble.

M. Leyraud dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à demander au conseil supérieur de la guerre, entre les deux lectures, son avis sur la proposition de loi relative au recrutement de l'armée et à communiquer cet avis à la commission de l'armée.

Ce projet est repoussé par 163 voix contre 116.

Puis le passage à une seconde délibération qui a trait à l'égalité du service militaire pour tous est adopté par 286 voix contre 33.

L'élection de M. Ranc, élu sénateur de la Corse est validée.

Un projet tendant à autoriser la pêche à la ligne le dimanche et jours de fête en temps prohibé est renvoyé à la commission.

Et la séance est levée.

L'affaire Humbert-Daurignac

Clôture de l'instruction

Suivant certains renseignements, l'instruction de l'affaire Humbert peut être considérée comme virtuellement terminée. Le dossier sera communiqué au parquet avant le 25 mars. Le substitut Poncelet, qui suit l'affaire depuis l'ouverture de l'enquête, se trouve en mesure de prendre des réquisitions dans les trois jours. Tout fait donc prévoir que les inculpés pourront comparaître à la session de juin.

Le juge Leydet, qui a interrogé Thérèse, n'a pas été plus heureux que les jours précédents, Thérèse refusant toujours de répondre et affirmant la réalité des Crawford.

M. Leydet, juge d'instruction, a fait venir hier à son cabinet, Emile Daurignac pour le questionner au sujet des pièces de comparaison signées Robert Crawford. L'inculpé a nié formellement être l'auteur des documents qui lui ont été présentés. L'interrogatoire, qui a été très court, a eu lieu en présence de M^e Clunet, avocat d'Emile Daurignac.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis, vendredi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le ministre des affaires étrangères a donné lecture des télégrammes par lesquels notre ambassadeur à Constantinople rend compte que la Porte a accepté sans aucune modification le programme des réformes pour la Macédoine présenté par les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et de Russie et appuyé par les représentants des grandes puissances. Un second Livre jaune relatif aux affaires de Macédoine est en préparation.

Le ministre des affaires étrangères a résumé un rapport qu'il vient de recevoir de notre consul général de Shanghai, et qui est relatif au départ des contingents internationaux. Ce document terminera un Livre jaune, dont les éléments sont déjà réunis et qui remontera à l'origine même de l'occupation de Shanghai, au mois de juillet 1900.

Enfin le ministre des finances a entretenu le conseil de la nécessité de créer des ressources nouvelles pour équilibrer le budget.

M. Rouvier a exposé à ses collègues les diverses mesures auxquelles on pourrait avoir recours pour se procurer les ressources nécessaires à l'équilibre du budget. Au nombre des mesures figure l'établissement d'une surtaxe de dix pour cent sur les droits de douanes dont sont frappés un certain nombre de produits. Cette surtaxe donnerait une ressource qu'on évalue à 17 millions, mais M. Rouvier n'a pris aucune résolution définitive. Selon toutes probabilités, il n'arrêtera que lundi les propositions qu'il compte soumettre à la commission du budget.

M. Loubet en Algérie

Les officiers d'ordonnance du Président de la République, les commandants Reibell et Fraisse, viennent de rentrer à Alger, après avoir parcouru la province d'Oran, où il s'étaient rendus pour s'entendre avec les autorités locales civiles et militaires sur le prochain voyage de M. Loubet.

La première partie de ce programme est arrêtée en principe.

Le président arrivera à Alger le mercredi 15 avril dans l'après-midi.

Les Projets de M. Rouvier

On assure que le ministre des finances se proposerait de recourir, pour assurer l'équilibre budgétaire, à une surtaxe d'un décime par 100 fr. sur les droits fiscaux des douanes. Cette mesure donnerait, croit-on, une ressource d'environ 20 millions ; mais, comme son action est de nature à soulever des questions d'ordre international, le ministre des finances n'a pris encore aucune résolution définitive.

L'unité d'origine des officiers

La commission de l'armée a continué jeudi l'examen du projet de loi sur l'avancement des officiers, en posant au début de la discussion la question d'unité ou de dualité d'origine des officiers.

MM. Messimy, Maujan et Raiberti ont développé des propositions, qui, avec des différences d'application, aboutissent à une origine commune du corps d'officiers.

M. de Montebello a fait des réserves sur les modifications profondes apportées à la loi.

La commission a adopté, à l'unanimité moins une voix, le principe de la communauté d'origine des officiers, par le passage préalable comme simple soldat et comme sous-officier, dans les régiments.

La mort du soldat Allègre

On sait que M. Leydet avait, il y a quelques jours, informé le ministre de la guerre qu'il interpellerait sur la mort du soldat Allègre, du 61^e d'infanterie, en garnison à Aix. Le général André a informé jeudi M. Leydet qu'il avait mis le médecin major de ce régiment en disponibilité par retrait d'emploi. Cette mesure lui donnant satisfaction, le sénateur des Bouches-du-Rhône a abandonné son intention d'interpeller le ministre de la guerre.

Une erreur judiciaire

Le président de la République vient de signer un décret où il fait remise pleine et entière de la peine des travaux forcés à perpétuité à une mère de famille, la femme Herdier, condamnée pour assassinat de M^{me} Benoist, sa voisine, à Vert, arrondissement de Mantes, en 1898, et qu'on croit victime d'une erreur judiciaire. La Cour de cassation sera bientôt saisie d'une demande régulière de révision.

Pronostics météorologiques pour Mars

Voici ce que M. Jules Capré nous annonce pour mars, un des mois les plus incertains de l'année.

Du 1 au 10, continuation des hautes pressions sur les îles Britanniques, la France et l'Europe centrale : « beau temps, clair », dit le pronostiqueur. La contre-partie sera la basse pression sur l'Espagne, le Sud français, le golfe du Lyon et l'Italie, avec de gros temps sur la Méditerranée. Le régime des vents serait de nord-ouest sur l'Europe occidentale.

Du 10 au 21, continuation des hautes pressions sur l'ouest et le centre européen, avec beau temps clair et régime de vents de nord-est accentués les 14 et 15. Simultanément les basses pressions s'accroissent sur l'Espagne, la Méditerranée et l'Algérie principalement les 14 et 15 mars.

Du 21 au 31 mars, période générale de hautes pressions sur l'ouest, le centre et l'est de l'Europe, avec beau temps ; basses pressions sur l'Atlantique le golfe de Gascogne et au sud sur tout le bassin de la Méditerranée. Le 24 paraît devoir être un des jours critiques du pronostiqueur, avec tempête, ainsi que le 26 pour l'ouest européen, l'Espagne et la Méditerranée occidentale.

A partir du 28, c'est le retour des hautes pressions sur l'ouest du continent avec beau temps dont profiteront la fin du mois et le début d'avril.

CHRONIQUE LOCALE

UNE INFAMIE

Dans son numéro de jeudi, la *Défense-Croix du Lot*, publie, en première page, sous le titre « Un Congréganiste en justice », un article qui mérite d'être signalé.

On représente un Juge, « un juif au regard torve... », interrogeant un accusé.

Le dialogue est idiot, mais s'il n'a pas d'esprit, le signataire de l'article a, par contre, un fonds de méchanceté peu ordinaire.

Le juge interroge donc l'accusé, un voleur, qui déclare appartenir à la « Congrégation des... ».

Cela suffit et pendant de longues minutes il ne peut continuer : le juge furieux, écumant, interrompt le pauvre diable qu'il abreuve d'injures et d'outrages.

Enfin, ... longtemps après, le voleur peut poursuivre : c'est à la congrégation des francs-maçons qu'il appartient.

Aussitôt changement à vue. Le juge devient aimable et... mais la fin vaut d'être citée, la voici :

LE JUGE. — Je vous avais convoqué pour répondre du délit de vol commis dans la caisse des *Prévoyants Européens*, dont vous avez la garde depuis que vous avez quitté l'armée. Puisque vous êtes des nôtres, ce n'était là qu'un prétexte pour avoir de vous, de vive voix, le nom du voleur... à désigner. (Il fait ici le signe de détresse.)

L'ACCUSÉ. — Bien volontiers, mon F... Ce voleur... ma foi, mettons que c'est le curé Marlet : je connais dix F... qui, moyennant une pièce de 20 fr., sont prêts à affirmer, sous la foi du serment, qu'il a lui-même avoué son crime.

LE JUGE. — Merci, F... je parlerai de vous ; il est juste que les maçons soient l'objet de la toute particulière bienveillance des pouvoirs publics ! (Ils s'embrassent rituellement sur toutes leurs joues.) L. T.

On pourrait objecter à L. T. que les francs-maçons entrent dans la maçonnerie sans prononcer de vœux, qu'ils conservent toute leur liberté et qu'ils sont libres de s'en aller quand bon leur semble. Ils appartiennent donc à une association et non à une congrégation.

Ce détail valait d'être relevé et sur ce point nous renvoyons du reste nos lecteurs à l'intéressant article de tête du présent numéro.

Mais le langage odieux que le pieux rédacteur de la *Croix* met dans la bouche de l'accusé est autrement grave. Il constitue une infamie, tout simplement.

Que penserait de nous L. T., si, au lieu de commenter son entrefilet plein d'un fiel dévot, nous l'avions reproduit avec quelques simples modifications.

Nous aurions fait du juge un clercal impénitent, de l'accusé un frère ignorantin qui aurait tenu ce langage :

Le flamidien... ma foi, mettons que c'est l'instituteur, je connais dix frères ignoran-

tins qui moyennant une pièce de 20 francs, sont prêts à affirmer, sous la foi du serment, qu'il a lui-même avoué son crime.

Si nous avions agi de la sorte, tous les honnêtes gens auraient pensé qu'il y avait ici un triste personnage !... Et nous n'aurions été coupable que de plagiat !

Que peuvent bien penser de L. T. les honnêtes gens ?...

SCANDALE DREYFUSARD !

Il y a quelque temps, la *Défense* et la *Croix* s'élevaient avec indignation contre les journaux radicaux qui mentionnaient un scandale clérical alors que, peu après, il avait été reconnu que ce scandale n'existait pas. Les journaux catholiques trouvaient abominable l'attitude de leurs confrères.

Aujourd'hui, il n'en va pas de même : ce qui était canaille de la part des radicaux semble très naturel, très moral pour la *Défense* et la *Croix*.

Dans son numéro du 19 février, la *Défense* raconte qu'un T. C. Frère accusé d'attentats monstrueux passait tout récemment à la session de la cour d'assises du Maine-et-Loire. Tout à coup les témoins, dit notre pieux confrère, avouent avoir été stylés par le rédacteur d'un journal dreyfusard ; le procureur, surpris par ces déclarations, demande le renvoi de l'affaire à une autre session.

Voilà comment, conclut la *Défense*, on monte un scandale clérical !...

Or, le 20 février, le lendemain même de la publication de cette note, les journaux — la *Petite Gironde* notamment — publiaient une lettre de protestation du rédacteur du journal dreyfusard, qui n'est autre que M. Jagot, ancien rédacteur en chef de la *France du Sud-Ouest*, actuellement directeur du *Patriote de l'Ouest*.

Mais ni la *Défense* ni la *Croix* n'ont parlé de cette protestation dans leurs numéros suivants.

Et voilà comment on monte un scandale dreyfusard !

L. B.

Au 7^e

M. Alavoine, lieutenant breveté au 7^e de ligne passe au 144^e.

M. Lefèvre Mansard de Sagonne lieutenant au 24^e de ligne, passe au 7^e mais est maintenu en congé de longue durée.

Manufacture des tabacs

M. Fécherouille est nommé commis de culture des tabacs à la direction de Béthune.

Groupe d'études sociales de Cahors

Les membres du bureau et de la commission du groupe « La Solidarité » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi 2 mars 1903, à 8 h. 1/2 du soir, à la Mairie.

Le secrétaire, LÉON MARMESSE.

Orchestre Symphonique

Pour la deuxième fois, dimanche, l'Orchestre Symphonique se produira en public. L'accueil favorable qu'il a reçu à sa première audition lui fait bien augurer du modeste succès de la deuxième. Il ose compter sur l'indulgence et aussi sur la bienveillante attention des personnes qui lui feront l'honneur d'aller l'entendre, eu égard aux moyens relativement restreints dont il dispose et en même temps au but qu'il poursuit.

Aussi bien, ce but n'est que le contre-coup de la poussée générale qui s'effectue depuis quelque temps en France dans le sens musical vers une forme d'art plus élevée, idéal qui paraissait être jusqu'à cette époque l'apanage des grands centres, presque de Paris seul. Actuellement, de toutes parts, on revient aux œuvres des maîtres anciens ou modernes qui ont apporté dans l'art des sons les visées les plus hautes que l'esprit et le cœur puissent concevoir. A Paris, les Sociétés de concert se multiplient et répandent jusque dans les quartiers les plus peuplés les échos des grands Concerts ; en province les bonnes volontés se groupent pour se consacrer à cette tâche, qui est en même temps un plaisir pour tous.

L'Orchestre Symphonique, sous l'influence de ces idées, ne fait que suivre ce mouvement, et pour cela, il compte un peu sur lui-même et beaucoup sur le pu-

blic ; il n'a qu'un regret, c'est que ses auditions ne puissent pas être plus nombreuses et surtout gratuites. Tous ses membres sont aujourd'hui acquis à cette cause : c'est d'enthousiasme qu'ils s'y livrent. Ils ont pour leur donner assurance le concours des solistes qui sont chargés de la partie de Concert en trics, quatuors, etc., c'est-à-dire de la musique de chambre proprement dite. C'est là un grand pas. L'Orchestre Symphonique compte sur les auditeurs pour achever son œuvre ; pour cela, il leur demande seulement de lui accorder leur confiance et une oreille attentive : l'harmonie et la mélodie feront le reste.

Noyée

Une petite fille de trois ans, Marie Arbouys, des Ramonets, commune de Cahors, a été trouvée, jeudi, vers 4 heures du soir, noyée dans une mare.

Cet accident est arrivé pendant que les parents de l'enfant étaient venus à Cahors pour livrer la récolte du tabac.

La fillette était restée sous la surveillance du grand-père, et, en s'amusant seule, elle est tombée dans l'eau où on l'a trouvée morte.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 26 FÉVRIER ET 1^{er} MARS 1903

- | | |
|--------------------|------------|
| Allegro Militaire | Beethoven. |
| Egmont (ouverture) | Gregg. |
| Ibéria (valse) | Délibes. |
| Lackmé (fantaisie) | Strauss. |
| Masquerade (polka) | |

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 28 février 1903

Décès

- De Lagarde, Fanni, 17 ans, s. p. célibataire, à l'hospice.
 Jouclas, Pierre, s. p. 78 ans à l'hospice.
 Cluzel, Jean-François, 1 mois, rue du Cheval-Blanc, 21.
 Oulié, Marie-Louise, 2 ans, aux Ramonets.
 Payssot, Marie, veuve Bonnet, s. p. 66 ans, Cours Vaxis, 1.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Le carnaval. — Le Carnaval a été assez gai dans notre ville, grâce à la température douce que nous subissons depuis déjà quelques temps. Le jour du Mardi-Gras, durant toute l'après-midi, des groupes joyeux de gens masqués ou travestis ont circulé sur les boulevards et dans les rues, à la grande joie des promeneurs et des gamins qui faisaient cortège. Dans la soirée plusieurs bals publics ont eu lieu dans différents quartiers de la ville et ont été très animés.

Toujours des vols. — Les vols continuent dans la banlieue. Dans la nuit de mardi, la maison de campagne de M. Suquet, aubergiste place Champollion, située « aux Crêtes », a été dévalisée par des malfaiteurs, qui ont emporté du vin, un paquet de bougies, ainsi que des légumes qui se trouvaient dans le jardin. Les cambrioleurs doivent être probablement les mêmes qui opèrent depuis quelques temps dans la banlieue.

Plainte a été portée.

Condamnation. — Jeudi, dans son audience des flagrants délits, le tribunal a condamné à 100 fr. d'amende, avec le bénéfice de la loi Bérenger, la nommée Françoise Bergé, âgée de 33 ans née à Beaulieu (Corrèze), surprise en flagrant délit de vol d'une paire de bottines à l'étalage d'un marchand de chaussures le jour de la foire de Saint-Céré.

Arrestation. La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Louis Capelle, âgé de quarante-deux ans, sans profession, domicilié à Paybrun, surpris en flagrant délit de mendicité. Cet individu, qui se disait sans ressources, a été trouvé au moment de son arrestation, en possession d'une somme de 18 fr.

Il a été écroué à la maison d'arrêt et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

COMIAC. — Les Treize ! — En lisant l'élucubration parue dans la *Croix du Lot* du 22 février, sous le titre : « Les Treize ! » on se demande quel est l'auteur de pareille sottise ! L'auteur débute : « En relisant mon livre d'histoire !... Nous descendons

des Gaulois et des Francs... » Cet entrefilet ne serait-il pas d'un de nos ratés de tous nos examens ??? Nous descendons des Gaulois etc.... Que sont-ils les treize ? dit-il.

Nous n'avons qu'un mot à répondre : Ces treize sont des honnêtes gens qui n'ont jamais voulu se solidariser avec les fripons.

— Ils adorent le chène lorsqu'il a pris la forme de tonneau et qu'il est plein de vin, ajoute le correspondant jésuite. — C'est possible mais ils payent ce vin, de leurs propres deniers, de leurs deniers légitimement acquis. Car parmi ces treize on ne trouve pas de fripon, de brutal : aucun n'a eu maille à partir avec la justice, tous ont la conscience propre, ils peuvent passer partout le front haut.

« Jadis à Comiac on ne voyait pas de pareilles choses... affirme le pédant de Comiac. » Voulez-vous parler d'une dizaine d'années ; du chef des treize d'alors, de ce vrai patifarache que vous traquiez cependant !!! De son successeur ? Qu'était-il ? Oh ! alors nous vous le demandons !... Allons, M. le Détracteur, demi-tour à la besace, s'il vous plaît ! Un petit coup d'œil sur vos défauts et comme le serpent de La Fontaine ne mordez pas la lime : vous y laisseriez vos dents !

Quant au cri de « A bas les Treize ! » libre à vous de le pousser ! Plus généreux et mieux élevés que vous, nous voudrions pouvoir vous crier : *En haut !* mais nous hésitons ! Sachez, Messieurs qu'on se bat avec ses égaux et que par conséquent toute polémique est finie avec vous — Sachez aussi que les républicains de Comiac sont au courant de vos méchants stratagèmes et, quand le jour du scrutin sera revenu, ils auront un beau mouvement et vous enverront une fois de plus mordre la poussière. — Donc, au revoir !

PUYBRUN. — Au bureau de bienfaisance. — Lors d'une réunion récente du bureau de bienfaisance, on revisa la liste des indigents. On en raya un jeune homme, étranger à la commune, et puis pas trop estimé, qui avait été inscrit sur cette liste on ne sait trop pourquoi. Un bon point pour ce fait, quoique les suppressions eussent pu être bien plus complètes.

Sur la proposition de deux administrateurs, membres du Comité, il fut décidé qu'il serait accordé à une veuve sans ressources, chargée de sa vieille mère et d'une jeune enfant en apprentissage, un kilogramme de viande par semaine. Depuis la première semaine, les appels de cette personne sont restés vains ; serait-ce parce que le bureau de bienfaisance, trop pauvre, manquerait de fonds ? Dans ce cas, nous indiquerions un moyen bien simple d'en trouver sans grever le budget communal ; ce serait une mesure d'économie et de justice, car cette veuve quoique n'ayant pas d'électeur dans la maison, est digne d'être secourue, ayant toujours été fort laborieuse.

Nous espérons pour elle que notre appel ne sera pas vain.

ECHO.

FOURMAGNAC. — Accident du travail. — Hier matin, la population de notre commune a été douloureusement impressionnée en apprenant qu'un accident, qui, heureusement n'a pas la gravité qu'on lui avait tout d'abord attribuée, venait de se produire à la scierie mécanique installée depuis quelques jours à Lorlic.

En poussant un madrier devant la roue scieuse, le sieur Cayrouse n'a pas retiré la main gauche assez vivement, et, les dents du terrible instrument l'ayant saisie, les deux premières phalanges du pouce et une partie de la paume ont été hachées.

Néanmoins, le médecin qui lui a donné les premiers soins espère que, dans un mois, malgré l'amputation du pouce, Cayrouse pourra reprendre son travail.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Conseil municipal — Le Conseil municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Malvy, maire.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote en principe la création à Souillac d'un hospice à édifier dans la partie la plus élevée du champ de foire. Il charge

M. le Maire de se mettre en rapport avec le bureau de bienfaisance, tant au sujet de ce projet que de celui relatif à un échange de terrain.

Le Conseil demande, en présence des fraudes qui se commettent fréquemment touchant la mauvaise qualité des bestiaux amenés à l'abattoir, que les fraudeurs soient sévèrement réprimés et poursuivis.

Emission d'un vœu tendant à la création d'un syndicat pour la protection des berges de la Dordogne. A cet effet, M. le Maire est prié de provoquer une réunion des propriétaires intéressés pour le dimanche 1^{er} mars, à deux heures du soir.

Nomination de plusieurs de ses membres pour faire partie de commissions chargées de veiller à l'entretien et à l'amélioration des chemins ruraux.

Le Conseil prie M. le Maire de poursuivre ses démarches pour obtenir la création du service complet du bureau des postes et des télégraphes de notre ville, que l'administration supérieure avait pris l'engagement de nous accorder.

Quelques autres affaires de moindre importance sont soumises au Conseil.

Communication est faite de deux arrêtés préfectoraux relatifs au paiement de la pension de deux aliénés à l'asile de Leyme.

Vœu émis en faveur d'un soutien de famille.

Mise en adjudication de lots de pêche sur la Dordogne

Réparations à la salle de secours mutuels et au cadran de l'horloge, etc.

La séance est levée à cinq heures.

ROCAMADOUR. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique agricole à la mairie de Rocamadour le dimanche 8 mars prochain à 2 h. 1/4 du soir.

Sujet de la conférence :
La culture de la vigne.

Dernière locale

Dépôt d'étalons de Villeneuve sur-Lot
Aujourd'hui sont arrivés de Villeneuve-sur-Lot à la station de notre ville 2 superbes étalons dont les noms suivent :

- 1^o Yokohama II, pur-sang anglo-arabe, par Ragotsky, pur sang anglais, et Céline, pur-sang anglo arabe ayant gagné plusieurs courses.
- 2^o Sans-Souci, demi-sang anglo-normand, grand trotteur, par Joyau et fille de Virgile.

Commission départementale
Séance du 28 février

Assistaient à la séance : MM. Iscard, président ; Malvy, Peyrichou, Longpuech, Relhié, secrétaire.

Absent : M. Laparra, excusé.
M. Veillon, secrétaire général assiste à la séance.

Conseil de révision. — M. Couderc, conseiller général est désigné pour le canton de Caharc, en remplacement de M. Pradines, décédé.

M. Dournes, conseiller d'arrondissement est désigné pour le canton de Caharc en remplacement de M. Couderc.

M. Conord, conseiller d'arrondissement est désigné pour le canton de Latronquière.

Fontanes. — Mur de clôture du cimetière. — Accordé 100 fr.

Viazac. — Réparations au cimetière. — Accordé 100 fr.

Cahus. — Réparation à la fontaine publique. — Accordé 100 fr.

Le Boulvé. — Réparation à une fontaine publique. — Ajourné.

St-Céré. — Empiècement des boulevards et canivaux. — Accordé 100 fr.

Masclat. — Construction d'un lavoir. — Accordé 69 fr.

Carayac. — Réparation à la maison d'école. — Accordé 100 fr.

Cressy. — Fournitures d'ouvrages à l'école de filles. — Rejeté.

St-Pierre-Toirac. — Réparations au presbytère. — Accordé 100 fr.

Assistance publique
Secours aux vieillards et infirmes :

Antoine Vignal, de Puy-l'Evêque, 120 francs ;

Pierre Delbreil, de Puy-l'Evêque, 120 francs ;

Virginie Lande, de Béduer, 100 francs ; Elisabeth Tardieu, de Nozac, 100 francs ;

Approuvé :
Emprunt départemental à la Caisse de retraites pour la vieillesse de 72.388 fr.

Approuvé.
La prochaine séance aura lieu le 2 mars.

BULLETIN FINANCIER

La réponse des primes s'est effectuée aux plus hauts cours ou à peu près ; la plupart des primes ayant été levées et il y a eu d'une part du fermé à racheter et à vendre pour le liquider. — Les quelques reports traités par anticipation, l'ont été à des conditions très abordables. — On dit que l'argent est très abondant.

Le 3 0/0, en reprise, clôture à 99.85.
Le Comptoir national d'Escompte cote 583 ; le Crédit Foncier a passé de 716 à 719 ; le Crédit Lyonnais clôture à 1.128 et la Société Générale à 628.

Nos chemins finissent, le Lyon à 1.420 ; le Nord à 1.805 ; le Midi à 1.210 et l'Orléans 1534.

Le Suez s'échange à 3 821.
L'Extérieure est à 92,30 ; l'Italien à 102,45 ; le Portugais à 32,45 ; le 4 0/0 Serbe reprend à 78,20 ; le nouveau 5 0/0 est demandé à 455 ; le Turc D clôture à 30,10 et la Banque Ottomane à 604.

**Vient de paraître :
LA SÉPARATION
DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**

Par A. ANDRÉ
Directeur de l'*Avenir de l'Orne et de la Mayenne*
Prix : 1 fr. 25
S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

**A LOUER
BOULANGERIE
AVEC MATÉRIEL
12, RUE BRIVE — CAHORS**

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

**Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE**

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

**GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS
POUR INCANDESCENCE**

PRIX DES PLUS REDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL

**AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors**

**AVIS
Monsieur FARGE
FABRICANT DE MALLÉS**

Avenue de la Gare
Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

**Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER**

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

| DATES | TEMPÉRATURE | | Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer | Temps |
|----------|-------------|--------|--|-------|
| | maxima | minima | | |
| 27 Vend. | + 15 | + 5 | 764.5 | Beau |
| 28 Sam. | + 13 | + 7 | 767.5 | Pluie |

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Variable.

D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XII

Version anglaise de l'Idylle irlandaise

Six ans s'étaient écoulés, et O'Donnell était, devant elle, bien changé, et pourtant toujours le même.

Une figure superbement martiale, grand, hardi, droit, fort sans être trapu, robuste, mais gracieux, tel était actuellement O'Donnell.

Elle ne retrouvait plus le visage frais et imberbe du jeune homme dont elle avait gardé le souvenir ; la figure du soldat avait été bronzée par le soleil d'Afrique ; une mouche et une moustache châtain-clair, qui lui allaient très bien, avaient modifié l'expression de la partie inférieure de son visage.

Il avait l'air sévère et un peu fatigué ; ses

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

lèvres dessinaient une courbe qui annonçait de la hardiesse, et ses yeux bleus jetaient un éclat vif et perçant bien différent de la simplicité et de la franchise qu'ils reflétaient jadis.

Non, ce spahis, avec sa grande barbe et son teint cuivré, n'étaient pas Edmond O'Donnell qu'elle avait connu jadis et tant aimé, pas plus qu'elle n'était encore la jeune fille rougis santé et au cœur tendre que lui-même il avait connue et aimée six ans auparavant.

Elle s'arrêta un instant, les yeux fixés sur lui. La surprise qu'elle éprouvait à le revoir, d'une manière aussi soudaine que s'il sortait de terre, lui avait presque coupé la respiration.

Mais Cecil n'était pas femme à rester longtemps privée de son sang-froid.

Une seconde à peine s'était écoulée qu'elle lui tendait la main avec un regard aussi vif, aussi brillant, aussi aimable que ceux dont il avait jamais pu se voir gratifié par la Cecil de la petite maison de Torryglen.

— Quoi ! le capitaine O'Donnell ! Il y a si longtemps que je l'ai vu, il a tellement changé avec ses favoris et le cachet qu'ont imprimé sur ses traits ses campagnes d'Afrique que l'on doit m'excuser si j'ai hésité à le reconnaître.

Il s'inclina en souriant sur la petite main qui lui était offerte, puis lui rendit sa liberté.

— Je suis changé, en effet et ce n'est pas à mon avantage ; j'ai vieilli, j'ai grisonné, et j'ai pris des rides. Et vous, aussi, vous avez changé, lady Cecil ; j'aurais l'air de vous flatter, si je vous disais combien. Et pourtant, je crois que j'aurais dû vous connaître autrefois

— Altesse a grandi et ne rougit plus tout à fait aussi souvent qu'elle le faisait à Torryglen dit son père, qui venait se mêler à la conversation. Vous avez exposé votre vie bien des fois au milieu des flots et sur les champs de bataille, depuis la dernière fois que nous nous sommes vus, mais je ne crois pas que vous l'avez jamais échappé d'aussi près que le soir où nous nous sommes rencontrés pour la première fois. Excepté pourtant hier lors du pique-nique.

O'Donnell se mit à rire, de son charmant et doux rire d'autrefois, en montrant des dents d'une blancheur éblouissante sous sa grosse moustache.

— Oui, le danger était imminent, hier ; mes nerfs sont à peine remis du choc qu'ils ont éprouvé à la vue de cette tempête dans un verre d'eau. Je suis heureux de voir que la dame que j'ai tirée avec tant d'héroïsme de ce danger pour rire ne s'en porte pas plus mal pour avoir pris un bain forcé malgré elle.

— La voici qui va nous répondre elle-même, reprit le comte en voyant sa nièce qui s'avancait au bras du major Frankland, Major, considérez celui qui vous a sauvé la vie lors de l'ongagan d'hier. Lady Dangerfield lui a adressé ses remerciements. Major Frankland, mon ami le capitaine O'Donnell.

Frankland s'inclina, mais non sans froncer le sourcil et tirer ses favoris.

Pourquoi diable ce gaillard-là s'avisait-il d'avoir si bonne mine, et pourquoi donc les femmes font-elles tant de bruit pour une bagatelle ?

Il n'avait pas même risqué de mouiller sa veste pour lady Dangerfield, il n'avait pas même couru le moindre risque, et c'était la seconde fois qu'elle se confondait en témoignages de reconnaissance avec une effusion et une volubilité qui lui perçaient le cœur ! O'Donnell supportait tout cela en vrai héros qu'il était, avec un sang-froid imperturbable et une aisance parfaite.

— Ainsi, vous êtes le chevalier sauvé, capitaine O'Donnell ? dit Cecil avec un rire qui renfermait quelque chose du sarcasme habituel à son père. J'aurais pu le deviner, si j'avais présumé que vous fussiez dans le voisinage. Vous avez l'aimable manie de sauver la vie des gens. En réalité, si le temps des tournois n'était pas passé, vous pourriez vous mettre en route en véritable chevalier errant, visière baissée, cote de maille agrafée et lance au poing, pour courir à la délivrance des belles filles et des nobles dames qui se trouvent exposées à quelques désagrément. Mais, en attendant, tu ne nous dis pas, papa, quelle est la bonne fortune qui nous a envoyés le capitaine O'Donnell dans le comté de Sussex !

— Et pourquoi ne serais-je pas venu, lady Cecil ? On ne saurait trouver un plus beau pays pour faire de la villégiature. Cependant, ce n'est pas moi qui l'ai choisi, je dois l'avouer c'est ma sœur. Elle voulait y venir Dieu sait pourquoi, mais moi je l'ignore... allez donc chercher la raison du caprice d'une femme. Elle voulait venir dans le comté de Sussex... à Castleford, et voilà comment nous nous trouvons ici. (A Suivre).

MAISON LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
on tre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

MARCHÉS La Villette

| ESPECES de BESTIAUX. | AMENÉS. | VENDUS. | PRIX EXTRÊMES. |
|----------------------|---------|---------|----------------|
| Bœufs. | 4754 | 4682 | 1.12 à 1.86 |
| Vaches. | 418 | 376 | 1.04 à 1.52 |
| Taureaux. | 176 | 175 | 1.02 à 1.30 |
| Veaux. | 1159 | 1085 | 1.60 à 2.25 |
| Moutons. | 13350 | 12800 | 1.75 à 2.25 |
| Porcs. | 5353 | 5353 | 0.98 à 1.34 |

Bordeaux

| ESPECES de BESTIAUX. | AMENÉS. | VENDUS. | PRIX EXTRÊMES. |
|----------------------|---------|---------|----------------|
| Bœufs. | 128 | 126 | 65 à 76 |
| Vaches. | 6 | 6 | 50 à 65 |
| Moutons. | 519 | 512 | 90 à 105 |
| Porcs. | 1385 | 1380 | 54 à 61 |

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)
La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.
1^{er} ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.
2^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).
3^e ITINÉRAIRE
Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-

Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).
Durée de validité 30 jours Prix des Billets
1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.
1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.
1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Comberonde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.
1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer, Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.
1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grand), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielh-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balzac-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulogne-Pertuis (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Caudebec, Collioure, Conize-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaq-les-Bains), Lamoignon-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Lencas (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christan), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolles, Garcanières, Esconiole, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Satéchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflant (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaulet).

Durée de validité : 33 jours compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et qua-

d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2396 du 25 février
Envoi gratuit d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le dimanche gras à l'Automobile-Club : Le bal d'enfants.

Le Métropolitain : Croisement de trois lignes superposées, place de l'Opéra.

Le carnaval à Nice : Défilé des chars. — La Langouste.

Au Quartier latin : Monôme des Etudiants. Beaux-arts : Au lavoir, tableau de V. Marec, gravure de Dochy.

Monument de Rossini dans l'église Santa-Croce, à Florence.

Venise : Une procession en Gondoles.

Le plus puissant canon du monde : Les tirs du 21 janvier. — La pièce de 16 défendra New-York Sénat : Le renouvellement de 1903.

Découvertes archéologiques à Arles : Décoration de la Spina à l'ancien cirque. — Fragments du Théâtre Romain. — Frise des Guerriers. — Frise des Aigles. — Tambours de colonnes. — Façade de l'Hôtel de Ville. — Abside de Saint-Honorat.

Closure de l'exposition d'Hanoï ; Le Jury. Les Jeux sportifs en Norvège : Courses en Travkjøring. — La piste. — Courses de Skikjøring. — Le prince royal de Suède dans la tribune officielle. — Le départ de la course de 50 kilomètres.

Monaco : Exposition au Palais des Beaux-Arts. Le Général Peigné. — Entrée du Général Girardet à Clermont. — La tiare du pape Léon XIII.

Echecs par M. Janowski.

Roman illustré : La Proie de l'Ombre, par M. Gérard de Beauregard.

Le numéro 50 centimes.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1553 du 28 février 1902. — Apparition en France de quelques palmipèdes du Nord durant l'hiver 1902-1903, par E. Oustalet. — Mollusques coriaces, par Henri Coupin. — Le lichen d'Islande, par A. Aclouge. — Lampes à incandescence Nernst, par J. Laffargue. — La fabrication des boîtes de sardines, par Georges Caye. — Alliages d'aluminium, par J. Lebois. — Nos animaux domestiques dans la civilisation égyptienne, par P. Hippolyte Boussac. — Chronique. — Académie des sciences, séance du 23 février 1903, par Ch. Villedeuil. — L'auto-clef Gontat, par Daniel Bellet.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 1^{er} mars 1903.

V^o Nacla : Courrier du dimanche. — Frédéric Hucher : l'Etape douloureuse. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le Maître du Moulin-Blanc. — (suite).

— Henryk Sienkiéwicz : Bartek le Vaingueur (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.